

Refuser la criminalisation de l'opposition au sionisme, combattre l'antisémitisme

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 21 février 2019

Lors du dîner du CRIF, Emmanuel Macron a déclaré que « la France mettra en œuvre la définition de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah (IHRA) ».

Cette définition est la suivante : « L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, qui peut s'exprimer par la haine envers les juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des personnes juives ou non-juives et/ou leur propriété, contre les institutions de la communauté juive ou les lieux religieux. ».

L'« antisémitisme » fait partie des « illustrations » de l'antisémitisme selon les auteurs de cette définition et Emmanuel Macron assimile explicitement les deux dans son discours. Une telle évolution serait très grave.

Le sionisme est un courant politique. L'État d'Israël et son gouvernement sont des entités politiques. Ils sont donc critiquables sur un terrain politique. La notion d'antisémitisme a pour objet de se situer sur ce terrain politique, même si elle doit être utilisée de façon précise, en évitant toute identification des personnes de confession juive au projet historique du sionisme.

Il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui des antisémites patentés essaient de déguiser leur racisme derrière une déformation instrumentalisée de la critique du sionisme et d'Israël. C'est le cas de propagandistes d'extrême droite

comme Dieudonné ou Alain Soral qui dénoncent les « Sionistes » et visent les juifs dans leur ensemble en réhabilitant l'idée que les « juifs » seraient proche du pouvoir de l'argent, des médias et soutenus par le gouvernement israélien.

Contre cela, l'enjeu est de démasquer les acteurs portant la haine des juifs pas d'y assimiler toute critique du projet sioniste, de l'État d'Israël ou de son gouvernement. Les outils juridiques existent aujourd'hui pour condamner cette résurgence de l'antisémitisme.

En procédant à la confusion entre antisémitisme et antisionisme, Macron reprend la rhétorique du gouvernement israélien qui vise à assimiler toute critique de sa politique à de l'antisémitisme.

La proposition d'Emmanuel Macron constituerait enfin un nouvel important recul des libertés démocratiques en créant un « délit d'opinion ».

Nous appelons à une réaction large face à cette basse manœuvre politicienne et liberticide qui n'a rien à voir avec la nécessaire lutte contre l'antisémitisme et tous les racismes.